



Assemblée générale

Distr. générale
12 janvier 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 112 d) de l'ordre du jour
Élections aux sièges devenus vacants
dans les organes subsidiaires
et autres élections

Élection du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Note du Secrétaire général

1. Par sa décision 59/420, l'Assemblée générale, sur proposition du Secrétaire général (voir A/59/241), a élu Antonio Manuel de Oliveira Guterres Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour un mandat de cinq ans prenant effet le 15 juin 2005 et expirant le 14 juin 2010. Par sa décision 64/419, l'Assemblée générale a réélu M. Guterres pour un nouveau mandat de cinq ans prenant effet le 15 juin 2010 et expirant le 14 juin 2015.
2. Le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale de proroger le mandat de M. Guterres jusqu'au 31 décembre 2015.
3. Conformément à la disposition susmentionnée de l'Assemblée générale, les membres se rappelleront qu'au paragraphe 9 de sa résolution 58/153, l'Assemblée a décidé de lever la restriction touchant la durée du mandat de Haut-Commissariat énoncée dans sa résolution 57/186 et de proroger ce mandat jusqu'à ce que le problème des réfugiés ait été résolu.

